Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260911-2026_044-DE

MAIRIE de GUILER-SUR-GOYEN

GUILER-SUR-GOYEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
07 septembre 2026

AFFICHÉE LE :
14 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
VOTANTS : 14

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 11 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GUILER-SUR-GOYEN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Jacques CARIOU, Maire.

Etaient présents : Jacques CARIOU – Marthe BIGER – Patrice FAILLER Jean-Jacques SAVINA – Catherine MONNIER – Marie-Armelle GUELLEC Anne MENNECHET – Enzo BEAUNE – Fabrice TREMEAU – Guillaume GOURLAOUEN – Nadine L'ALLES

Étaient absents(es) et excusé(es) : Johanna KERAVEC
Hélène KERJEAN ayant donné pouvoir à Marthe BIGER
Yan AUFFRET ayant donné pouvoir à Jacques CARIOU
Loriane LE BARS ayant donné pouvoir à Patrice FAILLER

Secrétaire de séance : Anne MENNECHET

Délibération n° 2026 - 044

Objet : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-8 et suivants ;
Vu le règlement intérieur du Conseil municipal présenté aux membres du Conseil municipal ;
Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation, mais qu'il n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1 000 habitants ;
Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal et les règles applicables à ses séances, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
Considérant qu'il convient de fixer les règles relatives notamment à la convocation et à la tenue des séances, à l'organisation des débats, aux votes, aux questions diverses, ainsi qu'à l'expression des élus municipaux ;

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260911-2026_044-DE

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal, adopte le règlement intérieur.

Pour copie conforme au registre,
Le 11 septembre 2026
Le Maire
Jacques CARIOU

MAIRIE DE GUILER-SUR-GOYEN (Finistère)